

Travailler au Japon : le B. A. – BA

1) Conditions d'accès à l'emploi

- [Comment faire pour travailler au Japon?](#)
- [Comment obtenir un visa de travail?](#)

2) FAQ visas

- [Mon conjoint a été muté au Japon. Ai-je le droit de travailler?](#)
- [Je suis étudiant. Ai-je le droit de travailler?](#)
- [J'ai changé d'emploi / j'ai été licencié. Mon visa de travail est-il encore valable?](#)

2)FAQ Travailler au Japon

- [Faut-il parler japonais pour trouver un emploi au Japon?](#)
- [Quels sont les profils recherchés?](#)
- [Peut-on trouver depuis la France?](#)
- [Où trouver des offres d'emploi sur le Japon?](#)



Conditions d'accès à l'emploi



Comment faire pour travailler au Japon?

Il vous faut un VISA

Il s'agit en fait d'un « **statut de résidence** » qui, soit définit le type d'activités que vous êtes autorisé à exercer au Japon, soit correspond à un statut personnel particulier vous donnant le droit de séjourner au Japon.

Quel visa?

(en rouge, les visas de travail les plus courants)

Statuts de résidence permettant de travailler (« Visas de travail »)	Universitaire, Artiste, Religieux, Journaliste, Dirigeant d'entreprise/cadre , Professions juridiques et comptables, Professions médicales et para-médicales, Chercheur, Enseignant, Ingénieur, Spécialiste en sciences humaines ou activités internationales, Salaré détaché , Professionnels du spectacle et des sports, Travailleur hautement qualifié
Statuts de résidence ne permettant pas de travailler	Spécialiste dans une activité culturelle, Etudiant, Elève, Stagiaire, Personne à charge (« Dependant »)
Statut de résidence fixés selon le statut personnel, sans restrictions d'activités au Japon	Résident permanent, Conjoint ou enfant de ressortissants japonais, Conjoint ou enfant de résident permanent, Résident de long séjour

Conditions requises?

(pour un visa de travail)

- Avoir trouvé un employeur
- Justifier de qualifications particulières par rapport au statut demandé (diplôme et/ou expérience professionnelle)

ATTENTION:

- Généralement, pour un visa de travail, il faut au minimum pouvoir justifier de 12 ans de scolarité (jusqu'au baccalauréat)
- Il n'est pas possible d'obtenir un visa de travail pour certains métiers qui n'entrent dans aucune catégorie (serveur, ouvrier, etc...)

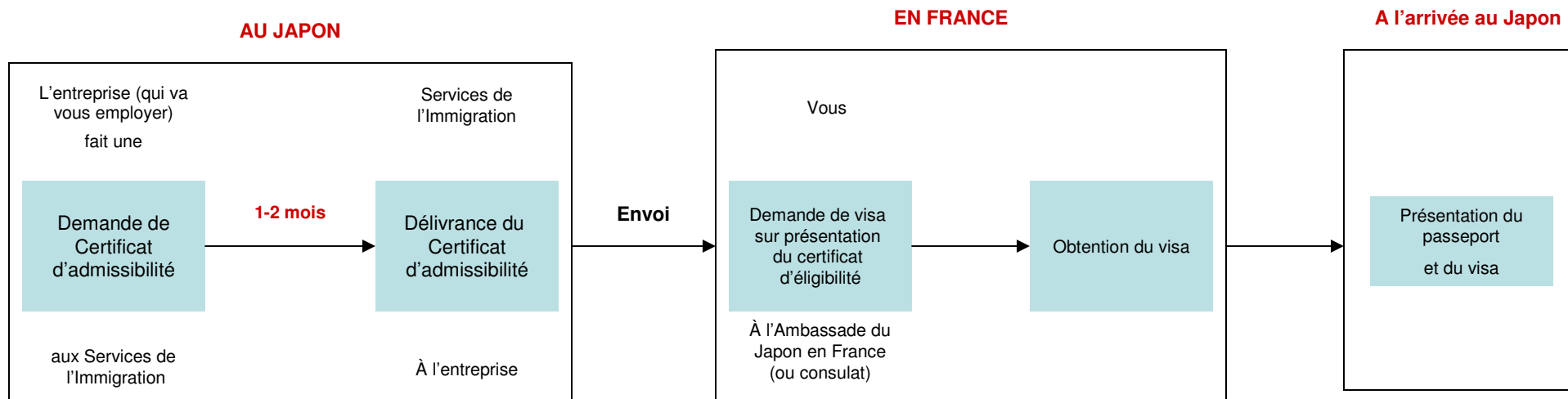
Conditions d'accès à l'emploi



Comment obtenir un visa de travail?

- 1 Il vous faut avoir trouvé **un travail** au Japon
- 2 La procédure « classique »: le certificat d'admissibilité

Schéma de la procédure depuis la France





FAQ Visas

Mon conjoint a été muté au Japon. Ai-je le droit de travailler?

Si vous êtes marié (ATTENTION, le Japon ne reconnaît pas le PACS), vous aurez le statut de résidence de « Dependunt », qui vous permet de séjourner au Japon, mais pas de travailler.

Vous aurez cependant le droit de travailler, dans la limite de 28 heures par semaine, sur **permission spéciale** du bureau d'immigration. Vous devez donc en faire d'abord la demande auprès de votre bureau d'immigration locale.

Je suis étudiant. Ai-je droit de travailler?

Vous devez demander la permission au bureau d'immigration de vous engager dans des activités autres que celles définies par votre statut de résidence. En principe, vous obtiendrez le droit de travailler à mi-temps, dans la limite d'un certain nombre d'heures hebdomadaires.

J'ai changé d'emploi / j'ai été licencié. Mon visa de travail est-il encore valable?

- Lorsque vous changez d'emploi, votre visa de travail reste valable jusqu'à la fin de sa période de validité **si votre nouveau travail entre dans la même catégorie d'activités**. Si vous changez de catégorie d'activités, vous devez alors changer de visa (« statut de résidence »)
- En pratique, lorsque vous êtes sans emploi et en possession d'un visa de travail encore valide, l'immigration vous accorde **3 mois pour retrouver un nouveau travail**.
- Lorsque vous trouvez un nouvel emploi, il est recommandé de demander au bureau de l'immigration un « **Certificate of Authorized Employment** », qui certifie que votre nouvel emploi entre bien dans le champ des activités autorisées sous le visa de travail que vous possédez.



FAQ Travailler au Japon

Faut-il parler japonais? / Quel niveau de japonais est nécessaire pour travailler au Japon?

Parler japonais est devenu une condition indispensable pour trouver un emploi au Japon.

Le niveau 2 du Japanese Language Proficiency Test (<http://www.jlpt.jp/e/index.html>), qui sanctionne un niveau permettant de discuter, lire et écrire sur des sujets généraux, est généralement le niveau minimal requis pour travailler.

Quels sont les profils recherchés par les entreprises?

En plus de la maîtrise de l'anglais et du japonais, il faut pouvoir justifier d'une spécialisation supplémentaire.

Les formations écoles de commerce ou écoles d'ingénieur sont les plus recherchées. Les formations spécialisées sur le Japon sont également valorisées par les employeurs potentiels.

La connaissance du marché japonais (échange universitaire,...) ou une expérience professionnelle au Japon sont également appréciées.

Peut-on trouver un emploi depuis la France?

Oui. Lorsqu'une entreprise est prête à recruter un étranger, le fait que vous soyez en France ne constitue pas un frein en soi. Les premiers entretiens peuvent facilement se faire par vidéoconférence. A vous de vous montrer réactif et disponible dans vos échanges avec l'entreprise.

Où trouver des offres d'emploi sur le Japon?

Marché visible:

- Pour travailler dans une entreprise française: site Emploi de la CCIFJ www.ccifj.or.jp/BE
- Sites internet d'offres d'emploi
- Cabinets de recrutement au Japon

Marché caché:

- Candidatures spontanées auprès des entreprises françaises ([Annuaire de la CCIFJ](#))
- Activation de votre réseau